

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Actes des sociétés (A) -

Dépôt le 13/12/2024 - 30143 - 2024 B 00624 - 983 828 765 - 1-2-3 BAZAR

1-2-3 BAZAR
Société à Responsabilité Limité
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 79 Voie la Canebière,
13001 Marseille

RCS MARSEILLE 983 828 765

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024**

La Société 1-2-3 BAZAR, Société à Responsabilité Limité au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 17 Voie la Canebière, 13001 Marseille immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 983 828 765, représentée par **Madame Nadia AIMECHE** en sa qualité de co-gérante,

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Sophia, Zoubida BOUNOUA **Propriétaire de 50 parts**

Madame Nadia AIMECHE **Propriétaire de 50 parts**

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame Nadia AIMECHE**.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de cession des parts sociales,
- Démission du co-gérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

AN SB

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de **Madame Sophia, Zoubida BOUNOUA**, née le 05 mars 1996 à Marseille, de nationalité Française, demeurant au 26 rue Eugène Pelletan, 13500 Martigues, de céder à **Madame Nadia AIMECHE**, née le 20 aout 1971 à Marseille, de nationalité Française, demeurant au 97 Vallon des Mayans, 13015 Marseille, les 50 parts sociales lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de **Madame Sophia, Zoubida BOUNOUA**, née le 05 mars 1996 à Marseille, de nationalité Française, demeurant au 26 rue Eugène Pelletan, 13500 Martigues, de son mandat de Co-Gérante, à compter du 23 septembre 2024, lui donne quitus pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au Président pour constater par un procès-verbal dressé après la signification à la Société ou le dépôt de l'acte de cession au siège social, le caractère définitif au jour de cette signification ou de ce dépôt de la modification ci-dessus apportée aux statuts.
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la co-gérante déclare la séance levée.

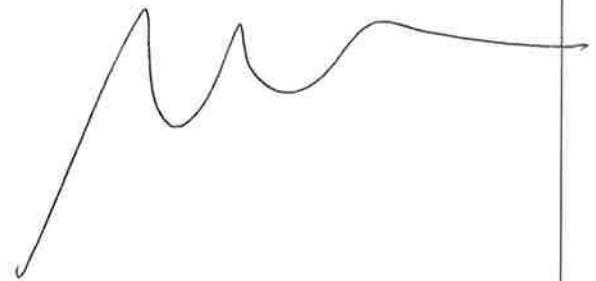
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



Madame Sophia, Zoubida BOUNOUA

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »*

“Lu et approuvé”



Madame Nadia AIMECHE

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »*

“Lu et approuvé”

Aimel

AN

SB

